

## ÉOLIEN EN MER : UNE VAGUE D'ESPOIR

Si les Cassandre viennent parfois semer la confusion dans les esprits au sujet de l'éolien en mer en France, on oublie souvent que cette énergie est la préférée des Français, bien qu'absente de nos eaux ! Elle s'illustre notamment par son efficacité en Europe, par son exemplarité dans sa volonté de coexistence avec les usagers de la mer et par son intégration territoriale.

### RÉACTION DE MATTHIEU MONNIER, ADJOINT À LA DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE FRANCE ÉNERGIE ÉOLIENNE (FEE)



**L**a mer est un espace de rigueur et de liberté», cette citation de Victor Hugo illustre parfaitement le modèle de développement de l'éolien en mer, en France et dans le monde. Rigueur car, au-delà de la prouesse technologique et technique que représente la production massive d'électricité dans un environnement marin, les projets

éoliens répondent à une réglementation très stricte, et s'inscrivent dans des milieux marins fragiles, souvent en mauvais état écologique à la base, pour lesquels nous devons redoubler de vigilance, dans un contexte de crise écologique et climatique sans précédent. Liberté car la mer a de tout temps inspiré poètes, explorateurs, marins et terriens : elle n'est la propriété de personne et elle est celle de tout le monde. Les projets éoliens offshore constituent très souvent "le dernier arrivant" dans un espace maritime ayant depuis longtemps été la chasse gardée des pêcheurs, des marchands et des militaires. C'est donc d'abord le principe de coexistence des usages et l'objectif de bon état écologique qui doivent guider la collectivité et l'État dans les choix stratégiques à opérer.

#### LE MODÈLE FRANÇAIS

La France a, comme ses voisins européens, étudié depuis longtemps la question de l'opportunité de l'éolien en mer. Les premières réflexions datent du début des années 2000, il y a vingt ans, avec un projet attribué en 2004 au large de Veulettes-sur-Mer, en Seine-Maritime, finalement jamais mis en œuvre. Les premières ambitions françaises datent plutôt de la fin des années 2000 et fixaient un objectif de 6 GW en service en 2020. À ce jour, une seule éolienne de 2 MW flotte au large du Croisic, et annonce fièrement l'arrivée de ses consœurs, d'abord à Saint-Nazaire d'ici 2022. La présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP) et ancienne secrétaire d'État à l'Écologie au moment du Grenelle de l'Environnement, Chantal Jouanno, a d'ailleurs souligné, lors de la restitution en ligne du dernier débat public normand, le 12 novembre dernier, qu'il

s'agissait de la douzième procédure de participation du public sur le sujet en France (!). Ces projets sont parmi les projets d'infrastructures les plus débattus en France : très nombreuses ont été les concertations, consultations et réunions publiques préalables associant services de l'État, usagers, ONG, professionnels du secteur sur nos côtes depuis deux décennies. Les résultats du premier débat public sur la politique énergétique française – inédit sur ce sujet si jacobin par excellence, et stratégique – portant sur notre "programmation pluriannuelle de l'énergie" (PPE), sont d'ailleurs sans appel lorsqu'ils sont publiés en août 2018 : « les éoliennes en mer et d'une façon générale les énergies marines sont également très populaires » (compte rendu du débat, p. 131), avec 65 % d'opinions favorables à une accélération des efforts à engager pour le panel global, 67 % pour le G400 (panel de citoyens tirés au sort). Un niveau sans équivalent parmi les sources d'énergie. Depuis la publication de la loi pour un État au service d'une société de confiance (EssoC), en vigueur depuis 2018, la question de la participation du public est systématiquement étudiée avant toute procédure de mise en concurrence sur des projets offshore, et donne lieu à des débats publics en amont de l'attribution de tout projet. Par le passé, l'État coordonnait la concertation publique préalable au lancement des projets et décidait *in fine* de la zone de l'appel d'offres pour les futurs projets : le projet de Saint-Brieuc ne fait nullement exception et répond aujourd'hui d'une façon exemplaire à la commande initiale de l'État d'une installation électrique bas carbone et propre, tout en contribuant aux objectifs du pacte électrique breton. C'est bien la volonté de dialogue et l'écoute qui ont constitué les principes d'action du porteur de projet, Ailes marines, à l'égard de ses interlocuteurs, pour autant qu'ils soient ouverts au dialogue.

#### CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

« Les projets éoliens en mer sont aujourd'hui les plus grands contributeurs à l'acquisition de connaissances scientifiques sur le milieu marin. » Cette citation n'est pas extraite d'une brochure vantant les mérites de l'éolien en mer, mais revient à Élodie Martinie-Cousty, pilote du réseau Océan, mer et

littoral chez France nature environnement (FNE), fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, porte-parole d'un mouvement de 3 500 associations. L'aventure de l'éolien en mer a démarré à Vindeby, au large des côtes danoises, en 1991. Depuis trente ans, le déploiement des moulins à vent marins a participé à la plus grande acquisition de connaissances sur les milieux marins européens : faune et flore marines, comportement des espèces avifaunes et des mammifères marins, inventaire des ressources halieutiques... Les retours sur expérience belges sur l'éolien offshore sont d'ailleurs en libre accès : ils capitalisent sur plus de dix années de connaissances acquises et de suivis effectués sur les fermes éoliennes (plus de 400 éoliennes, 2 262 MW, couvrant plus de 10 % de la demande totale d'électricité belge). L'Institut royal des sciences naturelles de Belgique a partagé ses analyses et a notamment mis en exergue la réalité de l'effet récif.

#### PRÉSERVER ET ACCOMPAGNER LES ACTIVITÉS PRÉ-EXISTANTES

Les pêcheurs ont de tout temps été les gardiens de la mer. Ils en sont les vigies, s'en nourrissent et répondent aux besoins croissants de la population française et européenne en poissons et produits de la mer. La position de l'État français est claire et n'a jamais varié depuis les prémices de l'éolien en mer tricolore : concilier les usages et, sous réserve d'une sécurité maritime garantie, autoriser la pratique de la pêche dans

et aux abords des parcs éoliens en mer posés. Les commissions nautiques ont d'ailleurs émis des avis en ce sens et ainsi facilité la décision des préfets maritimes dans le cadre de la délivrance des autorisations pour les projets. Saint-Brieuc ne fait pas exception : le projet a ainsi été conçu en privilégiant un espacement entre les éoliennes, et entre les lignes d'éoliennes, uniquement pour préserver l'activité de pêche. Ailes marines s'est fermement engagé à ensouiller 100 % des câbles interéoliens, malgré des fonds marins composés en grande partie de roches très dures, et ce, uniquement pour la pêche. En concertation avec la pêche professionnelle, le porteur de projet a aussi décalé le parc de 6 km au nord pour éviter le gisement principal de coquilles Saint-Jacques. Dans le même esprit, le porteur de projet a décidé d'avoir recours à un prestataire ayant développé un outil spécifique qui permettra d'installer les pieux uniquement par forage, pour réduire les impacts sur les espèces en phase travaux (bruit essentiellement). S'agissant des espèces animales, les plus grands spécialistes mondiaux – en particulier de la coquille Saint-Jacques – (Ifremer, CNRS, MNHN, université de Catalogne) ont été mobilisés et ont présenté le fruit de leurs travaux au Comité de gestion et de suivi (présidé par le préfet des Côtes-d'Armor) le 10 décembre. Les protocoles de suivi scientifique ont été expertisés favorablement par l'Ifremer et les résultats concrets doivent être prochainement discutés, en toute transparence et sous le contrôle de l'État. La mer, cet espace de rigueur... et de liberté de ton ! ■

## PRENDRE DE LA HAUTEUR SUR LES ENJEUX

### RÉACTION DE PHILIPPE MONBET, DIRECTEUR ADJOINT DU PÔLE MER BRETAGNE ATLANTIQUE



**L**es acteurs des énergies marines renouvelables comme les pêcheurs sont membres du Pôle mer Bretagne Atlantique, il n'est donc pas question pour nous de prendre parti dans ce débat. Nous pensons par contre que grâce à l'innovation, les activités peuvent être compatibles.

Certes, les parcs éoliens offshore impliquent d'implanter des objets nouveaux en mer, mais l'aménagement des parcs, la façon de les installer voire la coactivité, comme les projets d'aquaculture au sein des parcs, font que l'activité de pêche reste possible. En outre, des activités annexes, comme le tourisme ou la surveillance des parcs, peuvent apporter aux pêcheurs des revenus complémentaires. Les meilleures solutions et les innovations doivent

permettre de trouver un compromis convenant à tous. Il faut surtout remettre les choses en perspective. Le pêcheur est aussi un citoyen. Le débat se situe sur le choix de l'énergie que l'on veut : éolien ou centrale nucléaire, à gaz ou à charbon avec les inconvénients qui vont avec ? Par exemple, autour d'une centrale nucléaire en bord de mer, il y a une zone interdite à la navigation et à la pêche liée aux tuyères de rejet de l'eau de refroidissement. Il faut prendre un peu de hauteur dans ce débat. Selon les prévisions de l'OCDE, le chiffre d'affaires de l'économie bleue doit doubler d'ici 2050. Cela signifie que l'impact sur le littoral va être de plus en plus important. Il faudra donc être toujours plus innovant pour réduire les impacts au maximum, tout en développant les énergies marines. Il est en effet important que la France joue son rôle dans la transition énergétique. Pour ma part, je suis persuadé qu'à terme, les parcs éoliens en mer auront des effets bénéfiques. ■